

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)
- votant par procuration	7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 7 mars 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absente :

Mme Michelle DAJON

formant la majorité des membres en exercice.

M. Junior MOUDJIH A FIONG est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.11/03.25

Objet : Marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes
Avenant n°2

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 06.03.2025

Délibération n° : D.11/03.25

**Objet : Marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes
Avenant n°2**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n° D.123/12.20 en date du 10 décembre 2020, a autorisé la signature du marché d'exploitation et d'entretien des installations de chauffage et équipements connexes avec la société CRAM SAS, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Par voie d'avenant n°1, des ajustements ont été apportés au marché concernant notamment :

- le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE),
- l'ajustement de cible et modification du contrat sur le site n°12 (services techniques),
- le retrait du site n°15 (Léo Lagrange),
- le retrait du site n°1 (salle Bigot),
- l'ajustement de cible du site n°10 (école Carnot/Langer).

Cependant, il s'avère que l'ajustement de cible sur le site n°12 (services techniques) a été réalisé sur la base d'un plan de comptage inexact. Aussi, il convient de corriger les ajustements de cible de ce site et d'ajuster les redevances correspondantes.

Afin de tenir compte de ces modifications, il est nécessaire de modifier, par avenant le marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n°2021-1662 du 16 décembre 2021 modifiant les articles R.221-2 et R221-22 du code de l'énergie,

Vu la délibération n° D.123/12.20 du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 approuvant la signature du marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes avec la société CRAM SAS,

Vu la délibération n° D.51/06.24 du Conseil Municipal du 27 juin 2024 autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes avec la société CRAM SAS,

Considérant qu'il convient de modifier, par avenant, ledit marché afin d'y intégrer les ajustements précités,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 06.03.2025

Délibération n° : D.11/03.25

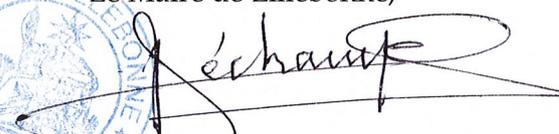
**Objet : Marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes
Avenant n°2**

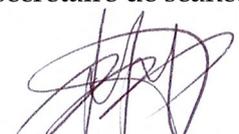
Il est proposé au Conseil Municipal :

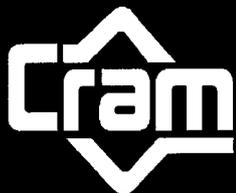
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 du marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes avec la société CRAM SAS,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération,
- d'exécuter la dépense sur les crédits prévus au budget Ville.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

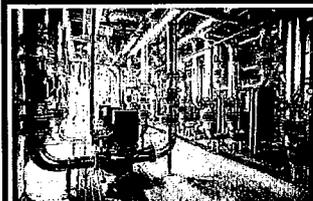
Le secrétaire de séance,

Junior MOUDJIH A FIONG.



L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Tél. : 02.35.24.25.26.

Fax. : 02.35.24.10.72.



Siège Social, 203 rue Demidoff, 76600 Le Havre

VILLE DE LILLEBONNE
HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANCOIS
MITTERRAND
76170 LILLEBONNE

AVENANT N°2 AU
MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE
CHAUFFAGE ET EQUIPEMENTS CONNEXES
DE TYPE M.T. OU M.T.I. ET P.F. OU P.F.I.
(MARCHE TEMPERATURE AVEC OU SANS INTERESSEMENT)
(PRESTATIONS FORFAITAIRES AVEC OU SANS INTERESSEMENT)
EN DATE DU 01 JANVIER 2021
AFFAIRE CP0014-20 – LOT UNIQUE



Entre les soussignés :

La Ville de Lillebonne, Hôtel de Ville – Esplanade François Mitterrand, BP 20071, 76170
Lillebonne représentée par son Maire,

Ci-après désignés par « le CLIENT »,

d'une part,

Et :

La Société CRAM S.A.S., dont le siège social est au Havre, 203 rue Demidoff, représentée
par son Directeur Commercial, Monsieur David ROGER,

Ci-après désignée par le terme "L'Exploitant",

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le précédent avenant n°1 avait pour objet :

- La répercussion de l'obligation de Certificats d'Économies d'Énergie relatif à la Fourniture d'énergie du contrat en application du Décret n°2021-1662 du 16 décembre 2021. Prise d'effet à compter du 01/01/2024.
- L'ajustement de cible et modification du contrat sur le site n°12 Services Techniques,
- Le retrait du site n°15 Léo Lagrange,
- Le retrait du site n°1 Salle BIGOT,
- L'ajustement de cible du site n°10 Ecole Carnot/Langer pour tenir compte des modification de conduite d'installation suite au travaux de réhabilitation de l'école Carnot.

Le présent avenant n°2 a pour objet :

- De corriger les ajustements de cible du site n°12 Services Techniques suite à une erreur de plan de comptage,
- D'ajuster les redevances P1CEE₀ et CT₀ suite à la correction des cibles du site n°12.

ARTICLE 2 – MODALITES D'APPLICATION

2.1 Ajustement de cible du site n°12 Service technique (47489)

Lors de la rédaction de l'avenant n°1, l'ajustement de cible sur le site n°12 Service Technique a été réalisé sur la base d'un mauvais plan de comptage. Pour mémoire, le compteur général du site n°12 Services Techniques (47489) intègre les consommations de la chaufferie et les consommations des aérothermes gaz. Un décomptant gaz est également présent sur le site, ce dernier correspond à la chaufferie du service technique et non aux aérothermes gaz.

On distinguera par :

- 12a les consommations issues de la chaufferie qui seront sous contrat MTI (Marché Température Intéressement),
- 12b les consommations issues des aérothermes qui seront sous contrat CP (Combustible Prestation).

Dans ce sens, il convient d'ajuster la cible de consommation du site n°12a Services Techniques « chaufferie » (47489) et de revoir l'estimation des consommations gaz des aérothermes pour l'estimation budgétaire du P1 et la facturation des acomptes.

Ancien NB = 28 MWh PCS pour 2392 DJU

Nouveau NB = 41 MWh PCS pour 2392 DJU

Ancienne estimation gaz (aérothermes) = 46 MWh PCS pour 2392

Nouvelle estimation gaz (aérothermes) = 32 MWh PCS pour 2392

Mise à jour de la DPGF en base marché en annexe 1 du présent avenant.



2.2 Révision des prix P1 CEE₀ et CT₀ suite au point 2.1

Anciennes données :

Sites	12a-SERVICES TECHNIQUES (chaufferie)	12b-SERVICES TECHNIQUES (nérothermes)
P1_CEE	196.30 €	279.35 €
CAR = CT ₀	26.00 MWh PCS	37.00 MWh PCS

Nouvelles données :

Sites	12a-SERVICES TECHNIQUES (chaufferie)	12b-SERVICES TECHNIQUES (aérothermes)
P1_CEE	279.35 €	196.30 €
CAR = CT ₀	37.00 MWh PCS	26.00 MWh PCS

ARTICLE 3 - PRISE D'EFFET & DUREE

Le présent avenant prend effet à compter du

- 01/01/2021 pour l'ajustement de cible du site n°12 Services Techniques
- 01/01/24 pour l'obligation CEE (point 2.2)

et pour la durée restante du contrat,

ARTICLE 4 - APPLICATION DE L'AVENANT

Les clauses du contrat initial, qui ne sont pas modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait au Havre, le 31 octobre 2024
En deux exemplaires originaux

Le Client,

L'Exploitant,

VILLE DE LILLEBONNE
HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANCOIS
MITTERRAND
76170 LILLEBONNE

AVENANT N°2 AU
MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE
CHAUFFAGE ET EQUIPEMENTS CONNEXES
DE TYPE M.T. OU M.T.I. ET P.F. OU P.F.I.
(MARCHE TEMPERATURE AVEC OU SANS INTERESSEMENT)
(PRESTATIONS FORFAITAIRES AVEC OU SANS INTERESSEMENT)
EN DATE DU 01 JANVIER 2021
AFFAIRE CP0014-20 – LOT UNIQUE

Annexe 2 : Actualisation de la DPGF



MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES																	
PRIX ANNUELS P1 ET NB CHAUFFERIES											Montants annuels en EHT						
N°SITE	SITE	Type de marché	Nature combustible	Base ECS contrat m3	DJU contrat	NB M3/an	ECS (€/m3)	Prix unitaire ECS (€/m3)	Prix unitaire ECS (€/m3)	P1 chauffage (€)	P1 ECS (€)	P1 Total (€)	Part fixe (€)	Part variable (€)	Total EHT (€)	Total TTC (€)	
1	Salle Bigot	MTI	Gaz	8.0	2.392	291.00	0.12 €	1.98 €	16.54 €	4.813.11 €	15.88 €	4.828.99 €	1.011.82 €	61.42 €	2.461.23 €	2.467.06 €	6.001.58 €
2	Salle Ostermeyer	PF	Electricité														
3	Salle Octave Leclerc	MTI	Gaz	40.0	2.392	178.00	0.12 €	1.98 €	16.54 €	2.944.10 €	79.39 €	3.023.49 €	826.87 €	54.56 €	1.541.00 €	1.544.66 €	3.967.09 €
4	DOJO municipal	MTI	Gaz	1.5	2.392	388.00	0.12 €	1.98 €	16.54 €	6.417.48 €	2.98 €	6.420.46 €	2.451.68 €	241.23 €	2.305.79 €	3.280.12 €	8.278.82 €
5	Vestiaires des Hauts Champs	PF	Gaz propane														
6	Groupe Scolaire Prévert	MTI	Gaz		2.392	175.00			16.54 €	2.894.48 €		2.894.48 €	755.16 €	51.90 €	1.475.25 €	1.478.75 €	3.761.06 €
7	Maternelle Triolet	MTI	Gaz		2.392	95.00			16.54 €	1.571.29 €		1.571.29 €	506.04 €	42.67 €	800.85 €	802.75 €	2.152.31 €
8	Groupe Scolaire Le Clairval	MTI	Gaz		2.392	220.00			16.54 €	3.638.78 €		3.638.78 €	985.40 €	60.44 €	1.854.60 €	1.859.00 €	4.759.44 €
9	Groupe Scolaire Glatigny	MTI	Gaz		2.392	205.00			16.54 €	3.390.68 €		3.390.68 €	762.70 €	52.18 €	1.728.15 €	1.732.25 €	4.275.28 €
10	Ecole Carnot/Langer	MTI	Gaz		2.392	80.00			16.54 €	1.323.19 €		1.323.19 €	615.50 €	46.73 €	674.40 €	676.00 €	2.012.63 €
11	Hôtel de Ville/MEF	MTI	Gaz		2.392	483.00			16.54 €	7.988.77 €		7.988.77 €	3.363.89 €	274.58 €	2.869.02 €	4.081.35 €	10.588.84 €
12a	Services Techniques (chaufferie)	MTI	Gaz	7.0	2.392	41.00	0.12 €	1.98 €	16.54 €	678.14 €	13.89 €	692.03 €	264.48 €	33.72 €	352.71 €	353.55 €	1.004.46 €
12b	Services Techniques (Aérothermes) Centre Culturel	CP*	Gaz			32.00			16.54 €	529.28 €		529.28 €	Inclus 12a	Inclus 12a	269.76 €	270.40 €	540.16 €
13	Juliobona/Médiathèque	PF	Gaz														
14	Salle des Aulnes	PF	Gaz														
15	Léo Lagrange	PF	Gaz														
16	Eglise Notre Dame	PF	Gaz														
17	Epicerie solidaire	PF	Chaufferie commune gérée par un bailleur														
18	C.O	PF	Gaz														
Total						1.897.00				31.376.19 €	96.26 €	31.472.45 €	10.531.72 €	858.01 €	13.871.53 €	16.078.83 €	41.340.09 €

XXXX : Impact avenant n°2
 CP* : NB indicative pour établir un budget. Facturation au réel au décompte financier.